

Derniers avis du CDJ

- **Octobre 2018**

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté deux avis sur plainte lors de sa réunion d'octobre. Deux plaintes ont été déclarées partiellement fondées (Vivacité). La première plainte, déclarée partiellement fondée (Genres Pluriels ASBL c. N. Bensalem & B. Maréchal / Vivacité (« C'est vous qui le dites »), avait été introduite à l'encontre d'un débat d'une émission de radio interactive de la RTBF...

Communiqué d'octobre 2018

- **Septembre 2018 (2)**

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté trois avis sur plainte lors de sa seconde réunion de septembre. Deux plaintes ont été déclarées fondées (SudPresse, *LaLibre.be*), une non fondée (*La Province*). La première plainte, déclarée partiellement fondée (X et Y c. A. de Marneffe / SudPresse), visait un article publié dans les éditions papier, web et numériques de SudPresse, relatif à des tensions entre collègues au sein d'une zone de police bruxelloise...

Communiqué de septembre 2018 (2)

- **Septembre 2018 (1)**

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté six avis sur plainte lors de sa réunion de rentrée. Trois plaintes ont été déclarées fondées (SudPresse, *La Capitale*, RTBF), 3 non fondées (RTBF, RTL Belux (2)). Deux de ces dernières plaintes faisaient suite à une demande d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Communiqué de septembre 2018 (1)

Vie au CDJ

- **Nouveaux membres**

Au début du second semestre 2018, le Conseil de déontologie journalistique a enregistré plusieurs nouvelles arrivées, en remplacement de membres démissionnaires : Martine Simonis (AJP) et Thierry Couvreur (*L'Avenir*) dans la catégorie « journalistes », Ann Philips (LaPresse.be), Bruno Clement (RTBF) et Pauline Steghers (RTL Belux) dans la catégorie « éditeurs », et Jean-François Vanwelde dans la catégorie « société civile ».

Découvrez la nouvelle composition du CDJ

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est un organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois fonctions : information, médiation et régulation.



Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à info@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2018 CDJ/AADJ, All rights reserved.